

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° I-667**

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 19

À l'alinéa 13, après la référence :

« 8 du I »,

insérer le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.